Replies to Tribunal Questions regarding Louis Michiminanakwatwe (RIN #7619) Enrolment Officer's Report dated July 2022



Joan Holmes, Enrolment Officer for AOO
Prepared for the Algonquin Tribunal
November 2022

Replies to Tribunal Questions re Louis Michiminanakwatwe Enrolment Officer's Report dated July 2022

The Tribunal has posed two questions to which the Enrolment Officer is providing replies. New documents cited in the reply that are not provided with the original report dated July 2022 are appended to this reply.

Question A

The Enrolment Officer's Report indicates that the marriage document for Louis Michiminanakwatwe states that Louis Michiminanakwatwe was "abénaquis adopté par les népissings". Furthermore, this marriage was witnessed by known Algonquins/Nipissings. From an ethno-historical perspective, is it reasonable to infer that the Algonquin/Nipissing witnesses approved of Louis Michiminanakwatwe being identified as "adopté par les népissings"?

Enrolment Officer's Reply:

Louis Michiminanakwatwe (RIN #7619) was identified on his 1801 marriage record as an Abenaqui who had been adopted by the Nipissing (abénaquis adopté par les népissings). His bride's tribal affiliation was not recorded. The witnesses to this marriage were known Algonquin men who are listed on the Schedule of Algonquin Ancestors, namely Jacques 8ab8ttik (RIN #7489) and Louis Ketchi8igaba8itch (RIN #7609). Louis was likely born around 1778, but it was unknown at what age he was adopted.

In her discussion of Algonquian societies, renowned Anthropologist, Regna Darnell, notes that adoption was a common practice amongst Algonquian-speakers, the language group to which Algonquins belong. She states,

Genealogy incorporates those who move or marry in, along with their descendants, as full members, in a model of social relations which is only in part "biological" in its basis. ... Adoption is a common pattern across Algonquian groups."²

Indian Department Superintendent, James Hughes, who had worked with the Algonquins and Nipissings at Oka since 1827, noted that children born outside of marriage were not discriminated against. They were adopted into the tribe and the child was "looked upon as well as if it was legitimate." Records from Oka suggest that orphaned children, including those with non-Algonquin/Nipissing heritage were adopted by Algonquins and Nipissings and integrated into the community. Two examples are given below.

_

¹ ALG-03390

² Regna Darnell, "Rethinking the Concepts of Band and Tribe, Community and Nation: An Accordion Model of Nomadic Native American Social Organization", David H. Pentland, ed, *Papers of the Twenty-Ninth Algonquian Conference*, Volume 29 (1998) pp. 93-4. Regna Darnell is an anthropologist at the University of Western Ontario. She founded their First Nations Studies Program in 2003. She held an adjunct appointment in Anthropology at McMaster University 1994-2010. She is a Fellow of the Royal Society of Canada.

³ Appendix 7, Bagot Report [ALG-90267]. Report of the Affairs of the Indians in Canada, laid before the Legislative Assembly, 20th March, 1845. Appendix 7. DIAND E92, C211 outsize.

Example 1: Two sisters, who were the natural children of "Agathe" a woman from St Regis (now Akwesasne) and a French man were adopted by Algonquin women. One was adopted by Elisabeth Wabimangokwe (RIN #7653) of the Lake of Two Mountains mission, who married Louis Nikik (RIN #7652), a prominent Algonquin chief. The other was adopted by Agnes Kiweabanokwe (RIN #6735), a Nipissing.

One of the sisters, Elisabeth Gagnon dit Nipinekijikokwe (RIN #9070), was adopted by Elizabeth Wabimangokwe who consented to her adopted daughter's marriage to François Antoine Nijikwiwisens (RIN #9069) in July 1832 at Oka. The bride, Elizabeth, was an 18-year-old minor at the time of her marriage (i.e., born ca. 1814). Elisabeth's age at marriage indicates that she must have been adopted as a minor. The groom, François Antoine Nijikwiwisens, was a 22-year-old Nipissing, the son of Pichens and Tchotchope, all three of whom are on the Schedule of Algonquin Ancestors. Antoine became a prominent chief on the Mattawa.

The other sister, Brigitte Gagnon dite Pajitabanokwe (RIN #7554), was adopted by Agnes Kiweabanokwe (RIN #6735) who consented to her marriage to Laurent Ochawen (RIN #6674) in 1826. Laurent was the son of Benjamin Ozawakik (RIN #6669) and Marie Angelique Pepidedjiwanokwe (RIN #6670), who were identified as Algonquins. 5 The Ochawan parent's family hunting grounds were on the Rouge River which was traditionally occupied by an Algonquin group known as the Weskarini. Brigitte and Laurent baptized their children at Oka indicating their ties to the Algonquins and Nipissings at that mission. Three daughters of Brigitte and Laurent – Louise, Marie, and Elizabeth – married their cousins Jean Baptiste, François, and Alexandre, who were the sons of her natural sister, Elizabeth Gagnon dit Nipinekijikokwe and Antoine Nijikwiwisens.

The adoption of two sisters from an Indigenous woman from St. Regis, likely a Mohawk, and a French man, by Algonquin/Nipissing women illustrates the practice of adoption of children, from other nations. The subsequent marriage of the sisters to prominent Algonquin/Nipissing men indicates that there was no attribution of inferior status attached to adopted children. In addition, the marriage of the sons and daughters of two sisters', one family from the Rouge River, the other from the Mattawa, to each other is an example of the solidifying of family relations across Algonquin/Nipissing territory.

Example 2: Benjamin Weiwassang dit Leclerc (RIN #2172) was noted as being "canadien adopté par les sauvages" on the 1844 burial record for his son. ⁶ Like Louis, he and his descendants were recorded in other records as Nipissing/Algonquin. He is said to be Nipissing on his first marriage in August 1838 where he is noted as being the son of age of unknown parents ("garcon majeur né de parens inconnus") and living at the mission. He married an Odawa widow. At his second marriage in November 1839 he is noted as the Nipissing widower of his first wife, who was now marrying an Algonquin widow. 8 On his third marriage in 1847 he was noted as simply as a widower living at the mission. His third marriage was to a minor Algonquin woman.9 All of Benjamin's marriages were witnessed by known Algonquins/Nipissings. Taken together these documents show a pattern in which one document notes

⁴ ALG-00341

⁵ ALG-00346

⁶ ALG-05395

⁷ ALG-05142

⁸ ALG- 5189

⁹ ALG-05468

his adopted status (1844) while others identify him as Nipissing prior to and after the adopted identification. Like Louis' case, the witnesses and sponsors for this family were other know Algonquins/Nipissings. Unlike Louis, Benjamin did not have Indigenous roots as he is identified as "Canadien" meaning a Canadian of French heritage most likely from Lower Canada (now Quebec); however, his parentage is noted as unknown. It is most likely that Benjamin was adopted as a child as he is described as resident at the mission and of unknown parentage. He was born around 1815 and therefore an adult at the time of his first marriage in 1838, but was not identified as adopted on a document until 1844 when he would have been around 29 or 30. His repeated identification as Nipissing suggests he was accepted into the community and generally accepted as a Nipissing kinsman.

Other examples of adoption have been located in Oka or census indicating that adoption was an established kinship practice in which adoptees were fully integrated into the Algonquin/Nipissing community and accepted and acknowledged as full kin. ¹⁰

B. The Enrolment Officer's Report indicates that Louis Michiminanakwatwe and his children are consistently identified as Nipissing or Algonquin in various historical records. From an ethno-historical perspective, what significance, if any, could the Tribunal attach to the fact that Louis and his children are identified in historical documents as Nipissing or Algonquin and that those same documents identify witnesses who are Algonquin or Nipissing?

Enrolment Officer's Reply:

As noted in the Enrolment Officer's report the children and grandchildren of Louis (RIN #7619) and his wife Agnes (RIN #7620) were consistently identified in their own records as Algonquin or Nipissing in the cases in which tribal identification was recorded. For example:

- Their son Jean Baptiste was baptized in 1802, with the child and his parents all identified as Nipissings of the mission.¹¹
- Their daughter Marie Henriette was baptized in 1812, with the parents identified as Nipissings of the mission ¹²
- Their daughter Marie Anne was baptized in 1815, with the parents identified as Algonquins of the mission ¹³
- Their son Jean Baptiste was described as Algonquin on his 1820 marriage record.¹⁴
- Their son Jean Baptiste was described as Algonquin on his 1834 burial record.
- Their grandson Pierre Nananjikijik (aka Sharbot) was identified as an Algonquin of the mission when he married in 1848. 16

¹⁰ For example, ALG-05029, ALG-04995, ALG-03166, ALG-01406 (1901 census), ALG-01408 (1901 census)

¹¹ ALG-03412

¹² ALG-04049

¹³ ALG-04173

¹⁴ ALG-00327

¹⁵ ALG-04991

¹⁶ ALG-00335

In addition, the documentation related to the children and grandchildren of Louis and Agnes indicate that the family was supported by other Algonquins/Nipissings who stood as godparents or witnesses to their important life events.

Taken together, these documents indicate that although of Abenaqui descent, Louis was adopted by Nipissings, fully integrated into the Algonquin/Nipissing community and accepted and recognized as Algonquin/Nipissing by virtue of his adoption.

Marie Célinie Langevin dit Lacroix .

Le vingt huit juin mil huit cent tren-te deux je prêtre soussigné ai baptisé Marie Célinie née du jour fille légitime de François Langevin dit Lacroix et d'Ursule Carrières, cultisgueurs en cette Le parrain a été Edouard Isidore Langevin mission. dit Lacroix qui n'a su signer ainsi que présent le père de l'enfant. La marraine a été Mélanie Chénier qui a signé avec nous. Melanie Chénier.

LEONARD.

B Me Angélique

Le trente juin mil huit dent trente deux par moi prêtre soussigné, a été baptisée Marie An-gélique née hier du légitime mariage de Ignace Pe-jikweyasisch et de Marie Anne Omatwesinokwe algon-Pejikweyasitch quins de cette mission. La marraine a été Marie Angélique Ozaobiikwe qui n'a su signer. DUROCHER, ptre

S Magd. Pitawangotik

Le deux juillet mil huit cent trente deux par moi prêtre soussigné, a été inhumée Magde leine Pitawangotok, décédée hier agée de dix sept ans, femme de Dominique Takabé, népising de cette mission. Furent présens à l'inhumation Amable Défond et Simon Chawenasiketch qui p'ont su signer. DUROCHER, ptre

R Pierre Dicaire

Aujourd hui treize juillet mil huit cent trente deux, je prêtre soussigné, ai baptisé Pierre né du jour, fils légitime de Michel Dicaire et de Marie Anne Killy caltivateurs en cette mission. Le parrain à été Pierre Gaucher et Charlotte Pilet son *épouse soussignés. Le père présent de l'enfant n'a su signer.

Pierr G. Gaucher

Pillet Gauch LEONARD, ptre

B Me Marg. DiLe treize juillet mil huit cent trente deux, je prêtre soussigné, al baptisé Marie Marguerite née du jour fille légitime de Michel Dicaire et de Marie Anne Killy oultivateur en cette mission. Le parrain a été Olivier Chénier soussigné, la mar-raine a été Marie Marguerite Langevin dit Lacroix, qui, ainsi que présent le père de l'enfant, n'ont su signer.

LEONARD, ptre

Antoine Nijkwiwisens

Elisabeth Gagnon dite

Nipinekijiko-

Le seize juillet mil huit cent trente deux après la publication d'un ban de mariage sans empechement ni opposition et après avoir accordé la dispense de deux autres bans en vertu des pouvoirs accordés aux missionnaires des sauvages, je pretre soussigné, ai pris le consentement de mariage de Antoine Nijkwiwisens népising agé de vingt deux ans, fils de feu Pichens et de feu Tehotohope de cette mission d'une part et de Elisabeth Gagnon dite Nipinekijikokwe agée de dix huit ans, fille de Paul Gagnon et de Agnès résidants dans les en-virons de St Régis lesquels l'ayant délaissée elle a été adoptée par Elisabeth Wabimangokwe qui a consenti à son mariage de cette mission d'autre part et je les ai mariés suivant les loix et coutumes observées en la sainte Eglise en présence de Jean Inini et de Dominique Takabe soussignés, les époux n'ont su le faire

Dominik Takape Jean Pon Inini

Olivier Chénier.

DUROCHER, ptre

Amable Pitwewi-

Le huit aout mil huit cent vingt six, par moi prêtre soussigné, a été batisé Amable Pitwewitam, né dans les rays sauvages, de la nation des outawas agé d'environ quarante trois ans. Le parrain a été Amable Kiwétando et la marraine harlotte de Rochelbave, soussignés. Le batisé a déclaré ne savoir signer.

Charlotte de Rocheblave Ki8etao8

CHS DE BELLEFEUILLE, ptre

Laurence

Aujourd hui, dix aoust mil huit cent vingt six j'ai batisé sous condition Laurence agée de dux ans née du légitime mariage d'Alexandre Sakaaban et de Susanne Matsiawasowekwe algonquins de cette mission Le parain a été Augustin Kichemin et la maraine Ma-rie Angélique Abitakijikokwe qui ont déclaré ne savoir signer. MALARD, ptre

B Joseph

Aujourd'hi, dix aoust mil huit cent vingt six, par moi prêtre soussigné, a été baptisé Joseph né d'hier du légitime mariage de François Péquitachonitz algonquin, et de Marie Couemi, iroquoise de cette mission. Le parrain a été Joseph Prité qui a démission. - par signer. - HUMBERT, ptre

Laurent Joha

Brigite Gagnon Pajitabanokwe

Le quatorze aout mil huit cent vingt six, après la publication d'un ban à la messe paroissiale
de cette mission et la dispense accordée de deux bans
en vertu des pouvoirs donnés aux missionnaires des
Sauvages, n'étant survenu ni empechement ni opposition, j'ai donné la bénédiction nuppaile à Laurent
Ochawen veuf d'Elizabeth Naokijikokwe fils majeur
de Benjamin Ozawakik et de marie angélique. Pipissede Benjamin Ozawakik et de marie Angélique Pipissedjiwanokwe algonquins consentants; et en vertu du
pouvoir accordé dès l'an dernier par mr Henry Auguste Roux vicaire général à Brigite Pajitabanokwe,
délaissée par Paul Gagnon et Agathe ses père et
mère des environs de et Regis qui ont renoncé à
leur autorité sur elle en faveur d'Agnès Kiweabenokwe
népissine, qui, après l'avoir adoptée l'a tenue sur
les fonts et consent à son mariage, j'ai reçu le mu
tuel consentement des époux par paroles de présent
Ont été témoins Benjamin Ozawakik Pierre Anohikijik
père et frère de l'époux et Jean Batiste Ojinoabano père et frère de l'époux et Jean Batiste Ujinoabano qui ainsi que les époux ont déclaré ne savoir signer MALARD, ptre

Le quatorze aout mil huit cent vingt six, après la publication d'un ban à la messe paroissiale de cette mission et la dispense accordée de deux bans en vertu des pouvoirs donnés aux missionnaires des Sauvages, n'étant survenu ni ampechement ni opposi-tion, j'ai marié selon les cérémonies asitées dans la Ste Eglise, Amable Pitwewltam et Marie Joseph Pa wititakwe Wtawas après avoir reçu leur mutuel con-M Josephe Pawi - ayant en avant le présent mariage trois filles Ma-tikokwe rie Amable, agée de treize ans, Rose agée de huit ans et Catherine agée de dix sept mois, je les al légitimées en cas de besoin dans la cérémonie du mariage en présence de Laurent chawen de Louis Nibinokesi et de François Laketchiwan soussigné. Les autres ainsi que les époux ont déclaré ne savoir signer Pnasa8ekakedji8an

MALARD, ptre

Le quatorze aout mil huit gent vingt six, a-près la publication de deux bans aux messes paroissiales de cette mission et la dispense accordée d'un ban par are Roques, vicaire général; n'étant sur-venu ni empechement, ni opposition; j'ai marié selon

M

Benj. Blawas-

s.

Me Cath. Pimisseikwe Le vingt aout mil huit cent trente huit, après la pullication d'un ban de mariage faité au prône de la messe solemnelle, sans empechement ni opposition et après avoir accordé la dispense de deux autres bans en vertus de pouvoirs accordés aux missionnaires des sauvages, nous soussigné, prêtre missionnaire avons pris par paroles de présent le mutuel consentement de Jenjamin Elawdssang nipissing garton majeur né de parens inconnus, domicilié dans cette mission d'une part, et de marie Catherine 11 misseikwe veuve majeure d'Augustin Chemin, ortavois, aussi de cette mission d'autre part, nous les avons mariés suivant les loix et coutames observées en la Sainte Eglise en présence de michel Wabikwans et d'Etienne Kaienkwire qui ont néclaré ne savoir signer ainsi que les époux.

DUROCHER, ptre

M

Alex. Wabokoni

ni

&

Marie Pitawakamokwe Le vingt un aoust mil huit cent trente huit, après la publication d'un ban de mariage faite au prône de la messe solemnelle, sans empechement ni opposition et après avoir accordé la dispense de deux autres bans en vertu de pouvoirs accordés aux missionnaires des Sauvages, nous soussigné, prêtre missionnaire, avons pris par paroles de présent, le mutuel consentement d'Alexandre Wabakonini majeur veur de Maratemikokwe tête de boule, domiciliée en cette mission d'une part et de Marie Pitawakamokwe majeure veuve de Thomas Atissoran algonquin de cette mission d'autre part, nous les avons mariés sui vant les loix et coutumes observées en la Sainte Eglise en présence d'Amable Wiksen, de Michel Utabitakijiko et d'Amable Pakwakona soussigné, les autres témoins ont déclaré ainsi que les époux ne savoir signer.

Amap Pakwakona

DUROCHER, ptre

B Me Josephte Kiwekijik Le vingt quatre aout mil huit cent trenté huit par nous prêtre missionnaire soussigné, a été baptisé Marie Josephte agée de deux ans et demi, fille de Faul Kiwekijik algonquin et de Marie Jeanne Wabikijikokwe de cette mission. La marraine a été Marie Josephte Opimakijikokwe qui a déclaré ne savoir signer.

DURUCHER, ptre

_ S Félix Ata8akhon* Le deux septembre mil huit cent trente huit, par nous prêtre missionnaire soussigné, a été inhumé Félix Ata8akhon iroquois, de cette mission, de cédé l'avant veille, agé de vingt cinq ans. Présents François Sarenhès et Etienne Karenkwire qui ont déclaré ne savoir signer.

DUROCHER, ptre

S Marie Elis. Philom. Merry Le deux septembre mil huit cent trente huit par nous prêtre missionnaire soussigné, à été inhumée Marie Elisabeth Philomène décédée avant hier à l'âge de dix huit mois, fille de William Merry maître d'Ecole et d'Elisabeth Wassemikezo, de cette mission. Furent présents à l'inhumation Antoine Merry qui a déclaré ne savoir signer, et François Merry soussigné.

Francis Merry

N.DUFRESNE, ptre

le Célinie Victoria Larivière

Le quatorse octobre mil huit cent trente neuf par nous prêtre missionnaire soussigné, a été baptisée sous condition Marie Célinie Victoria, née la veille, du légitime mariage de Pierre Larivière journalier, et de Charlotte Benoit de la paroisse de Vaudreuil: le parrain a été Pierre Benoit et la marraine Théotiste Mallet, qui ont déclaré ainsi que le pare ne savoir et la que le père, ne savoir signer. DUROCHER, ptre

Chs Chawanipisi dit Ajon

Le vingt un octobre mil huit cent trente neuf, après la publication d'un ban de mariage fai-te au prone de la messe solemnelle sans empechement ni opposition et après avoir accordé la disyense de deux autres bans en vertu de pouvoirs accordés aux missionnaires des sauvages, nous soussigné, prêtre missionnaire avons pris par paroles de présent le mutuel consentement de Charles Chawanipinesi dit Ajon nipising fils mineur de Marie Mane-----con-sentante de cette mission d'une part, et de Susanne Opimasawekwe fille mineure de Jacques Kijemité algonquin et de feue Vatherine Upimaseiabanokwe aussi de cette mission d'autre part, nous les avons mariés suivant les loix et coutumes observées en la Sainte Eglise en présence de Marie Louise Mat-chilkwengan tante de l'épouse autorisée à donner consentement et de fait consentante, de François Sarenhès, de Benjamin Meiavasarg qui ont déclaré ainsi que les époux ne savoir signer. · DUROCHER. ptre

Susanne Opima

Le vingt un octobre mil huit cent trente neuf par nous prêtre missionnaire soussigné, a été baptisé François ne le dix sept octobre courant, fils de Jean Baptiste Mallet, journalier et de François Mal-Félicité Prévot de la paroisse de Vaudreuil. Le ...
parrain a été béon beheup et la marraine Marie
let Mallet qui ont déclaré ainsi que le père, ne savoir signer. DUROCHER, ptre

Le yingt un octobre mil huit cent trente neuf par nous pretre soussigné, a été baptisé Marie Phi-logène, née aujourd'hui du mariage de François Langevin dit Lacroix fermier et de Ursule Gemme dite Carrière de cette mission. Le parrain a été Clivier Langevin dit Lacroix qui a déclaré ainsi que le père ne savoir signer et la marraine Esther St Germain soussignée.

Marie Philomène Langevin dit

H.MOREAU, ptre

Le deux novembre mil huit cent trente neuf, par nous prêtre missionnaire soussigné, a été in-humé un enfant illégitime né et décédé la veille, enfant illigit. ondoyé à la maison. Présents François Sarenhès qui n'a su signer et François Merry soussigné. Francis Merry

E.A.St Germain

N.DUFRESNE, ptre

Martin de **Atiennotak**

Le douze novembre mil huit cent trente neuf, par nous prêtre missionnaire soussigné, a été baptisé Martin né le même jour du légitime mariage de Ignace Atiennotak et de Cécile Consentsiio iroquois de cette mission. Marraine Agnès Kasennotas qui noa su signer; le père absent. N. DUFRESNE, ptre

Le dix huit novembre mil huit cent trente neuf après la publication d'un ban de mariage faite au prone de la messe solemnelle sans empechement ni oppsoition et après avoir accordé la dispense de deux autres bans en vertu de pouvoirs accordés aux missionnaires des sauvages, nous, soussigné, prêtre

Marie Anne Angé Chawa naanokwe

missionnaire avons pris par paroles de présent le mutuel consentement de Penjamin Biawasang nipising veuf majeur de Catherine Pimissekwe, de cette mis-sion d'une part et de Marie Anne Angélique Chawanaanokwe veuve majeure de Fierre Minoinini aussi de cette mission d'autre part, nous les avons mariés suivant les loix et coutames observées en la Sainte Eglise en présence de François Sarenhès qui a déclaré ne savoir signer ainsi que les époux et Hyacinthe henier, soussigné. Hy Chénier.

DUROCHER, ptre

S Louise de Ata8akon

be dix huit novembre mil huit cent trente neuf par nous prêtre missionnaire soussigné, a été inhumée Louise décédée la veille agée d'un an et demi, fille légitime de feu Félix Ata8akon iroquois et de marie Robidoux dite Skon8aieren, de cette mission: présents Sarenhès et Michel Te8asarasere qui n'ont su signer. N.DUFRESNE, ptre

M Thomas Sono8ehon

Martine Te-

Le vingt un novembre mil huit cent trente neuf après la publication d'un ban de mariage faite au prone de la messe solemnelle, tant en cette missien que dans celle du Sault Saint Louis, sans empechement ni opposition, et après avoir accordé la dispense de deux autres bans en vertu de pouvoirs accordés aux missionnaires des sauvages, nous, soussigné, prêtre missionnaire, avons pris par paroles de présent le mutuel consentement de Thomas SonoSenhon, iroquois du Sanit Saint Louis, voeuf majeur de Cécile Tiiehetine Te- kate, d'une part, et de Martine TekonSakennion, iroquoise, veuve majeure de François Kakedjiwan, konSakennion d'e cette mission, d'autre part, et nous les avons mariés suivant les loix et coutumes observées en la Sainte Eglise en présence de Michel Tesasara-sere de François Sarenhes et de plusieurs adtres, qui, ainsi que les époux ont déalaré ne savoir signer. N.DUFRESNE. ptre

Therese Franc. McGilvray

Le vingt quatre novembre mil huit cent trente neuf, nous pretre soussigné, avons suppléé les cérémonies du bapteme à Thérèse Françoise ondoyée à la maison fille de Simon McGilvray bourgeois et de Therese Koy domiciliés dans la paroisse de Vau-dreuil. Le parrain a été Edouard Lacroix et la marraine Pregitte Food qui ont déclaré ne savoir signer H.MOREAU, ptre

M André Gemme dit Carrière

M. Rose Langevain dite Lacroix

Le vingt einq novembre mil huit eent trente neuf après la publication de trois bans de mariage faite au prone de la messe solemnelle sans empechement ni opposition nous soussigné, prêtre authorisé à cet effet avons pris par paroles de présent, le mutuel consentement de André Gemme dit Carrière, cultizgteur domicilié en cette mission, fils majeur de feu Augustin Gemme dit Carrière et de Josephte Séguin dite Ladéroute de la paroisse de St Benoit d'une part; et de Marie Rose Langevain dite Lacroix fille mineure de feu François Langevain dit Lacroix, fermier, et de Josephte Rocheleau consentante, aussi de cet te mission d'autre part et nous les avons mariés suivant les loix et coutumes observées en la Sainte Eglise en présence de J.B.Lacroix, de François Lacroix de Marcille Carrière, de Alexis Lacroix, de Clet Raizenne, de Sophie Rose Gauthier, de Hyacinthe Chénier, de Antoine Chénier, tous parens ou amis des époux dont les uns ont signé avec nous et les autres ainsi que les époux, ont déclaré ne sa voir signer.

Hy Chénier Antoine Chénier Clet Raizenne Sophie Rose Gauthier H.MOREAU, ptre

924

Alexandre de Te-

Le dix sept septembre all huit cent quarante quatre, par nous, prêtre missionnaire soussigné, a été inhumé Alexandre décédé la veille, agé de treize jours, fils légitime de Louis Tesakosennaiaks et de Gécile Nikaronhiaa iroquois, de cette mission; présents Ignace Tiosaraksente et Joseph Kaientonse qui n'ont su signer.

P.RICHARD, pr mis.

M,

Benjamin Enwahoseto

Marie Nipahamokwe

Le dix neuf septembre mil huit cent quarante quatre, après la publication d'un ban de mariage faite au prone de la messe selemnelle, sans empechement ni opposition, et après avoir accordé la dispense de deux autres bans en verté des pouvoirs accordés aux missionnaires des Sauvages, nous, prêtre soussigné, avons revu le mutuel consentement par paroles de présent, de Benjamin Inwahosete de cette mission, fils mineur de Jacques Notinons, algonquin et de Elizabeth Kaneiawi qui ont consenti, d'une part, et de Marie Nipahamokwe algonquine de cette mission, fille mineure de Simon Wakaki-jiket de Angélique Kiwadjiwanokwe consentants, d'autre partet nous les avons mariés suivant les lois et coutumes observées en la Sainte Eglise, en présence de vincent Kapela et de Pierre Kijeakki qui ont déclaré ne savoir signer, et de plusieurs autres. L'époux saul a déclaré savoir eigner.

Bichame Enwassetij P.RICHARD, pr. mis.

Pierre de Siawas-d sang

Le vingt quatre septembre mil huit cent quarants quatre, par nous prêtre missionnaire soussigné, a été inhamé Pierre agé d'un an et demi, fils de Benjamin Blawassang canadien adopté par les sauvages et de Angélique Chawananokwe de cette mission. Témoins antoine Siwakwan et Jean Bap Ochkinikiji qui ont déclaré ne savoir signer. F.RICHARD, pr mis.

Paul de Wabisens

Le vingt six septembre mil huit cent quarante quatre, par nous prêtre soussigné, a été inhumé Paul décède la veille, agé de deux ans, fils légitime de François Wabisens algonquin de cette mission et de Marie Kapeiabanokwe, de cette mission: Témoins Basile Enwaiach et Jacques Penanssang qui ont déclaré ne savoir signer.

P.RICHARD, pr mis.

Le vingt sept septembre mil huit cent quarante quatre, par nous, prêtre missionnaire soussigné a été baptisé Pierre né l'avant veille du légitime Pierre de TsioSen-mariage de Michel TsioSennatson et de Louise Ka8ennaien, iroquois, de cette mission. Parrain Ètienne Uteronhianente soussigné, Le père absent.

N.DUFRESNE, ptre

Larie de

Le vingt neuf septembre mil huit cent quarente quatre par nous prêtre soussigné, a été inhumée Marie agée de neuf ans, décédée depuis trois
semaines dans les terres de chasse, fille légitime
de Louis Vemiskokwaniminte algonquin de cette mission, et de Marie Louise Monatague, abénaquise,
Témoins Amable Awinens et Panan Tapachach qui ont
déclaré ne savoir signer.

P.RIOHARD, pr. mis.

Marie Anne de Konini

e vingt mai mil huit cent quarante sept par nous prêtre missionnaire soussigné, a été inhumé Marie Anne décédée le sept du courant dans les terres de chasse des sauvages, ages de dix mois, fille légitime de Benoît Konini et de Géoile Wakitadji-wanokwe algonquins, de cette mission. Présents, Hyacinthe Langevin dit Lacroix et Joseph Sathere qui n'ont su signer. N. DUFRESNE, ptre

lomene Papineau

Le vingt cinq mai mil huit cent quarante sept par nous prêtre soussigné, a été baptisée Ma-rie vécile Philomène, fille légitime de François Xa Marie vécile Phi- vier Papineau et de Marie Anne Otickwekijikokwe al gonquins de cette mission, née depuis un mois dans les terres de chasse. Marraine Marie Catherine 0pimatanokwe qui a su signer. Le père absent. Mani Catherine Opimatanokwe J.AOUSTIN. ptre

Marie Angélique de Sakokenni

Le vingt huit mai mil huit cent quarante sept, par nous prêtre missionnaire, soussigné, a été inhumée Marie Angélique décédée la veille, agée de dix mois, fille légitime de Thomas Sakokenni et de Marie Magdeleine KonSatiense, iroquois de cette mission: Présents Joseph Tiohokathe et Joseph Sathere qui n'ont su signer. N.DUFRESNE, ptre

Le trente mai mil huit cent quarante sept par nous prêtre missionnaire soussigné, a été in-humé George décédé l'avant veille, agé de trois ans George Unonsasen- fils légitime de Martin Ononsasenrat et de Véronique Zanatiaks, iroquois de cette mission; Présents François Zavier Skohahes et Simon Kahionhate qui n'ont su signer. N. DUFRESNE, ptre

Benjamin Weiawasc sang & Thérèse Meiawad**jiwanokwe**

Le premier juin mil huit cent quarante sept après la publication d'un ban de mariage faite au prone de la messe solemnelle de cette mission et après avoir accordé la dispense des deux autres bans en vertu des pouvoirs accordés aux missionnai res des sauvages, nous soussigné, prêtre missionnai re, avons reçu par paroles de présent le mutuel consentement de mariage de Benjamin Weiawassang veuf majeur de Marie Anne Cawananaokwe domicilié dans cette mission d'une part, et de Thérèse Meii-wadjiwanokwe fille mineure de François Kiwitakijik et de Marie Anne Pemansikekwe algonquins de cette mission d'autre part, nous les avons mariés selon les lois et coutumes observées en la Sainte Eglise en présence de françois Kiwitakijik père de l'épou-se consentant, d'Amable Wiskin, de François Mis-kwabininte, d'Hyacinthe Kapeia et de Gabriel Pi-wekweon qui n'ont pas signé.

J.AOUSTIN, ptre

Marie Magdeleine Kon8atiense

Le premier juin mil huit cent quarante sept par nous prêtre missionnaire soussigné, a été inhu-mée Marie Magdeleine KonSatiense iroquoise, décédée la veille, agée d'environ trente huit ans, épouse de Thomas Sakohenni, iroquois, de cette mission; présents françois Kavier Sako8ahes et Joseph Tiia-hokathe qui n'ont su signer. J.AOUSTIN, ptre